



QUESTION AU GOUVERNEMENT

Fabrice Brun attire l'attention de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé sur les conditions de versement de la prime exceptionnelle pour tous les professionnels hospitaliers. Afin de reconnaître pleinement cette mobilisation, une prime exceptionnelle sera attribuée aux professionnels hospitaliers, pour les agents travaillant à l'hôpital dans quarante départements les plus touchés par l'épidémie. Cette prime de 1500€ devrait être versée quelque soit le statut ou le métier considéré (internes, agents de service, infirmiers, médecins) afin de reconnaître l'effort collectif consenti dans le cadre du traitement de l'épidémie. Dans les autres départements, les agents ayant travaillé dans les services COVID+ des 108 hôpitaux de référence devraient percevoir également la prime de 1500€. Les agents des autres services devraient quant à eux bénéficier d'une prime de 500€.

Les modalités de l'application de cette prime soulèvent de nombreuses interrogations, voire de l'indignation, car **a minima la prime COVID devrait être donnée à tous les soignants de France sans exception. Il y va de l'honneur du pays dans la reconnaissance du travail effectué quelque soit le département.**

Par ailleurs, pourquoi se limiter aux hôpitaux ?

Tous ceux qui ont été « envoyés au front », sans protection au départ de l'épidémie, dans les EPHAD, dans les établissements médicaux sociaux, dans le cadre de l'aide à domicile, de la prise en charge du handicap ou des personnes âgées, fragiles ou dépendantes et du transport des malades, ont été exposés au risque épidémique. Ils méritent également cette prime exceptionnelle.

En outre, une prime est une reconnaissance ponctuelle, pour l'exécution d'une mission particulière, exceptionnelle en sus des fonctions habituelles. Or, depuis des mois le malaise des personnels soignants et d'assistance aux personnes handicapées, âgées ou dépendantes est récurrent en terme de rémunération.

C'est pourquoi l'auteur de la présente question demande au gouvernement de préciser d'une part, s'il entend **élargir à l'ensemble des personnels des 108 hôpitaux référencés COVID le bénéfice de la prime exceptionnelle**. D'autre part s'il serait favorable à élargir le champ de cette prime aux personnels des EHPAD, des centres médicaux sociaux, des établissements accueillant des personnes handicapées, aux aides à domicile et aux ambulanciers.

Il lui demande également, au-delà de cette prime, de **préciser la stratégie du gouvernement pour revaloriser les rémunérations des personnels soignants, des personnels des EHPAD, du secteur de l'aide à domicile, du handicap et de la dépendance.**